

Le crédit bancaire au secteur privé en Belgique

M. Hradisky*

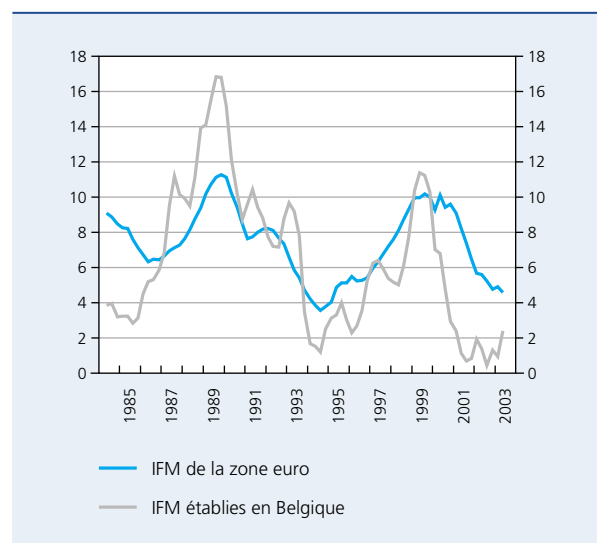
Après des taux de croissance de plus de 10 p.c. en rythme annuel au cours de l'année 1999, la progression des crédits au secteur privé en Belgique n'a cessé de se ralentir, au point que certains observateurs ont évoqué, dès le printemps de 2001, une situation d'assèchement de l'octroi de crédit. Assiste-t-on réellement à un resserrement substantiel de l'offre de crédit bancaire en Belgique ou le ralentissement est-il dû à la demande? Les entreprises et les particuliers sont-ils concernés de la même manière? Le présent article s'attache à fournir quelques éléments de réponse à ces questions. Il présente aussi pour la première fois les résultats pour la Belgique de l'enquête trimestrielle de l'Eurosystème⁽¹⁾ auprès des responsables de l'octroi de crédit dans les banques.

Le crédit bancaire au secteur privé

La croissance de l'encours des prêts⁽²⁾ octroyés par les établissements de crédit belges au secteur privé⁽³⁾ résident de la zone euro a accusé un recul marqué depuis le point haut de 1999, pour se stabiliser aux alentours de 1 p.c. l'an à partir de 2001, soit un rythme de progression nettement inférieur à celui des prêts des institutions financières monétaires⁽⁴⁾ (IFM) de l'ensemble de la zone euro. Un écart d'amplitude comparable entre les évolutions belge et européenne avait déjà été observé en 1984. Les prêts des banques belges subissent des fluctuations cycliques plus marquées et leurs évolutions semblent généralement précéder celles des prêts consentis par les établissements de crédit de la zone euro.

GRAPHIQUE 1 CRÉDITS BANCAIRES AU SECTEUR PRIVÉ DE LA ZONE EURO

(pourcentages de variation des encours moyens par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente)



Sources : BCE, BNB.

* L'auteur remercie D. Gosset, C. Gouyette et V. Périlleux pour leur aide.

(1) L'Eurosystème est constitué de la BCE et des douze banques centrales nationales de la zone euro.

(2) Dans cet article, les termes « prêts » et « crédits » seront indifféremment utilisés. Il arrive que le terme « crédits » désigne non seulement les prêts mais aussi les avoirs des banques sous la forme de titres.

(3) À savoir l'ensemble des emprunteurs autres que les IFM et les administrations publiques.

(4) Les IFM comprennent la banque centrale et les autres institutions financières monétaires, ces dernières étant composées des établissements de crédit et des organismes de placement collectif à caractère monétaire. Les établissements de crédit fournissent presque la totalité du crédit des IFM au secteur privé.

Les premières indications relatives au deuxième trimestre 2003 laissent cependant entrevoir une légère reprise de l'octroi de crédit en Belgique.

Comme le montre le graphique 2, les vingt dernières années ont été marquées par deux grands cycles du crédit. Le premier va de 1983 à 1993 et le deuxième, de 1994 jusqu'au début de 2003. Le premier cycle paraît plus prononcé et plus symétrique que le deuxième, qui a été caractérisé par un bond de la croissance des crédits en 1999 mais dont le sommet a été nettement inférieur à celui de 1989.

Si l'effet de la conjoncture est visible d'emblée dans ces évolutions, celles-ci résultent aussi d'autres facteurs affectant l'offre et la demande de crédit.

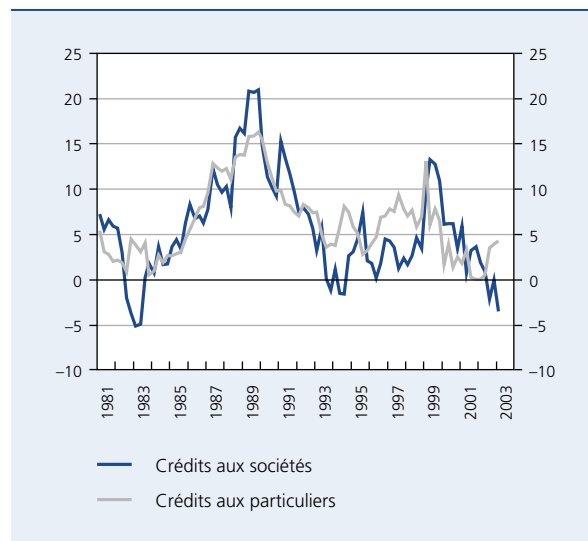
Du côté de la demande, le crédit sert à financer des investissements en capital fixe des entreprises (immeubles, équipements) et des ménages (logements), la formation de stocks et l'activité courante des sociétés, une partie de la consommation privée, notamment celle de biens durables, ainsi que des placements financiers et des investissements en actions (fusions et acquisitions de sociétés). Les crédits demandés aux banques belges pour ces diverses fins sont, entre autres, fonction du niveau de l'activité économique et des prix, des taux d'intérêt nominaux, des attentes en matière de croissance et d'inflation, de la disponibilité d'autres sources de financement (financement interne, émissions d'actions et de titres à revenu fixe, recours à d'autres dispensateurs de crédit), ainsi que du climat sur les marchés boursier et immobilier.

L'offre de crédit des banques belges dépend notamment de la disponibilité et du coût des ressources dont celles-ci disposent – qui sont affectés par la politique monétaire, les exigences réglementaires en matière de fonds propres et l'état du marché obligataire –, de la pression de la concurrence et de la perception du risque, qui est elle-même fonction de la conjoncture économique et de la valeur des garanties que peuvent présenter les emprunteurs.

Il n'est pas facile de distinguer l'incidence des modifications de l'offre de celle de la demande, car toutes deux réagissent à des facteurs communs. L'existence d'effets d'offre ne peut être décelée que par des moyens indirects, tels que l'observation du taux d'utilisation des ouvertures de crédit ou de l'écart entre les taux d'intérêt débiteurs et les taux de placements sans risque. À cet égard, la nouvelle enquête de l'Eurosystème sur la distribution du crédit offre de précieuses informations supplémentaires.

GRAPHIQUE 2 CRÉDITS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT BELGES AU SECTEUR PRIVÉ BELGE

(pourcentages de variation des encours par rapport à la fin du trimestre correspondant de l'année précédente, après élimination des réévaluations et des reclassifications)



Source : BNB.

Étant donné l'hétérogénéité des facteurs susceptibles d'affecter les crédits aux sociétés établies en Belgique, les crédits aux particuliers belges et les prêts aux entreprises et particuliers résidant dans d'autres pays de la zone euro, la suite de l'article sera consacrée aux deux premières catégories, qui constituent la majeure partie du crédit au secteur privé et dont les encours étaient respectivement de 102,8 et 86,4 milliards d'euros à la fin de 2002 (cf. encadré 1). Les données s'arrêtent à la fin de mars 2003. Les informations provisoires et partielles relatives à la fin de juin 2003 laissent entrevoir une légère remontée du taux de variation annuelle de l'encours des crédits aux sociétés et aux particuliers.

En dépit de facteurs spécifiques, les crédits aux sociétés et aux particuliers évoluent généralement de concert, parce qu'ils sont tous deux influencés notamment par la conjoncture et le niveau général des taux d'intérêt. Les prêts aux sociétés ont subi de plus amples fluctuations que les prêts aux particuliers, dont l'encours n'a jamais décliné au cours des vingt-trois dernières années. L'écart entre le rythme de variation des prêts aux particuliers et celui des prêts aux sociétés observé au début de 2003 est cependant particulièrement élevé : en effet, les prêts aux ménages ont enregistré une progression de 4,3 p.c. l'an, tandis que les crédits aux sociétés se sont contractés de 3,5 p.c. sur la base annuelle.

Encadré 1 – Les données relatives aux crédits bancaires

La plupart des données relatives aux crédits bancaires utilisées dans cet article proviennent des comptes financiers de la Belgique et sont établies selon les principes suivants.

Secteur créancier :

établissements de crédit, sur une base territoriale (sièges belges des établissements de crédit de droit belge et de droit étranger).

Secteurs débiteurs :

- graphique 1 : ensemble des débiteurs résidents de la zone euro, autres que les IFM et les administrations publiques;
- graphiques 2 à 4 et 6 : sociétés sises en Belgique, autres que les IFM, les sociétés d'assurances, les fonds de pension et les organismes de placement collectif⁽¹⁾;
- graphiques 2 et 8, ménages (y compris les indépendants) et institutions sans but lucratif au service des ménages, résidant en Belgique.

Instruments financiers :

crédits accordés à l'origine par les établissements de crédit sous diverses formes (prêts à terme fixe, prêts hypothécaires, avances en comptes courants, prêts à tempérament, effets de commerce, etc.), à l'exclusion des valeurs mobilières et autres titres négociables.

Sources et corrections :

la source principale est la situation mensuelle des établissements de crédit (« schéma A ») et ses annexes ; les données brutes sont toutefois retravaillées, en particulier pour estimer des flux nets au départ des variations d'encours, en excluant l'incidence des variations de cours de change et autres réévaluations et des reclassifications.

Le graphique 5 est établi sur la base des données de la Centrale des crédits aux entreprises, qui sont plus détaillées mais qui ne sont pas exhaustives, entre autres parce qu'elles ne concernent que les crédits égaux ou supérieurs à 25.000 euros.

À la fin de 2002, les encours des crédits dont il a été question ci-dessus s'établissaient comme suit :

	(milliards d'euros)
Crédits des établissements de crédit belges au secteur privé de la zone euro	205,5
dont :	
– crédits aux sociétés belges	102,8
<i>dont crédits enregistrés à la Centrale des risques</i>	<i>74,5</i>
– crédits aux particuliers belges	86,4
<i>dont prêts hypothécaires</i>	<i>61,1</i>

Les données relatives aux taux d'intérêt débiteurs (graphiques 6 à 8) proviennent d'une enquête auprès des banques belges, qui a débuté en 1993 et qui se réfère à des contrats-types. Une nouvelle enquête, harmonisée par l'Eurosystème, a été lancée en janvier 2003. Ses résultats seront publiés au cours du quatrième trimestre 2003.

(1) Dans les comptes financiers de la Belgique, le secteur des sociétés non financières ne comprend plus depuis peu (Bulletin statistique de la BNB, 2003-II) les sociétés holdings financières, les sociétés de bourse ou les sociétés hypothécaires. Dans cet article, ces institutions restent comprises dans le secteur des sociétés, car les données les concernant ne sont que tardivement disponibles et les emprunts qu'elles contractent auprès des établissements de crédit servent en grande partie à financer des prêts aux sociétés non financières.

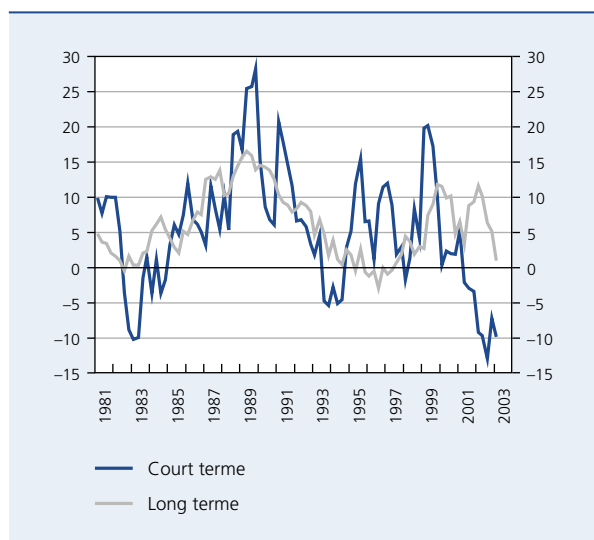
Crédits aux sociétés

La récente contraction des crédits bancaires aux sociétés est due surtout aux crédits à court terme, constitués principalement des crédits de caisse et des avances à un an au plus. Cette catégorie de crédit, qui représente en moyenne quelque 45 p.c. du total, est certes la plus volatile, mais l'écart entre le taux de variation des crédits à court et à long termes n'a jamais été aussi important qu'en 2002. Dans le courant de cette même année, toutefois, la croissance des prêts à long terme aux sociétés, qui comprennent en particulier les crédits à l'investissement, a fléchi à son tour. Au cours de la période de douze mois se terminant à la fin de mars 2003, l'octroi de crédit, tant à court qu'à long terme, a été inférieur aux remboursements, de sorte que l'encours des crédits consentis aux sociétés a diminué de quelque 3,5 p.c. De telles contractions s'étaient déjà produites en 1982-1983 et dans une moindre mesure en 1993-1994.

En proportion du financement externe total des sociétés, les crédits des banques belges ont eu tendance à décliner au cours des deux dernières décennies, tandis que se développaient le recours aux banques étrangères et les émissions de titres – en particulier les actions, mais aussi les titres à court terme émis par les centres de coordination. En conséquence, les entreprises sont globalement moins exposées aux variations cycliques de l'offre de crédit des banques belges.

GRAPHIQUE 3 CRÉDITS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT BELGES AUX SOCIÉTÉS BELGES

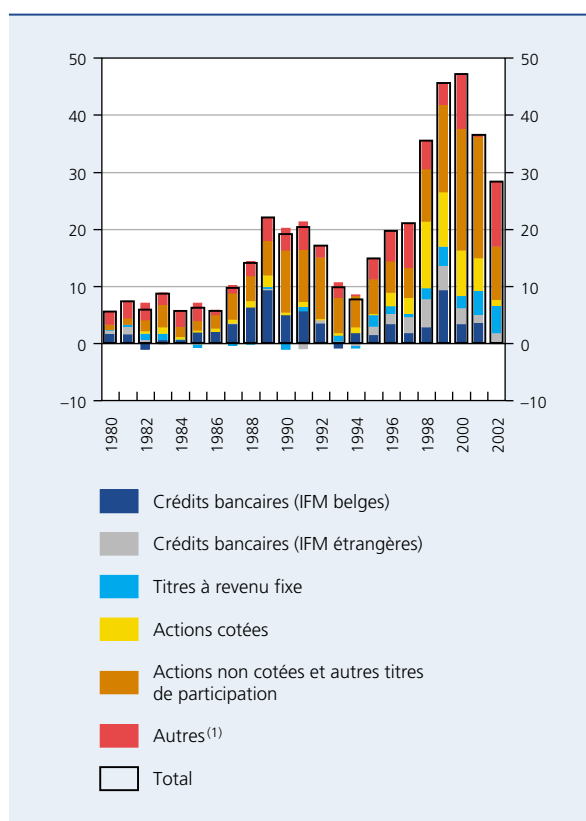
(pourcentages de variation des encours par rapport à la fin du trimestre correspondant de l'année précédente, après élimination des réévaluations et des reclassifications)



Source : BNB.

GRAPHIQUE 4 NOUVEAUX ENGAGEMENTS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS BELGES

(milliards d'euros)



Source : BNB.

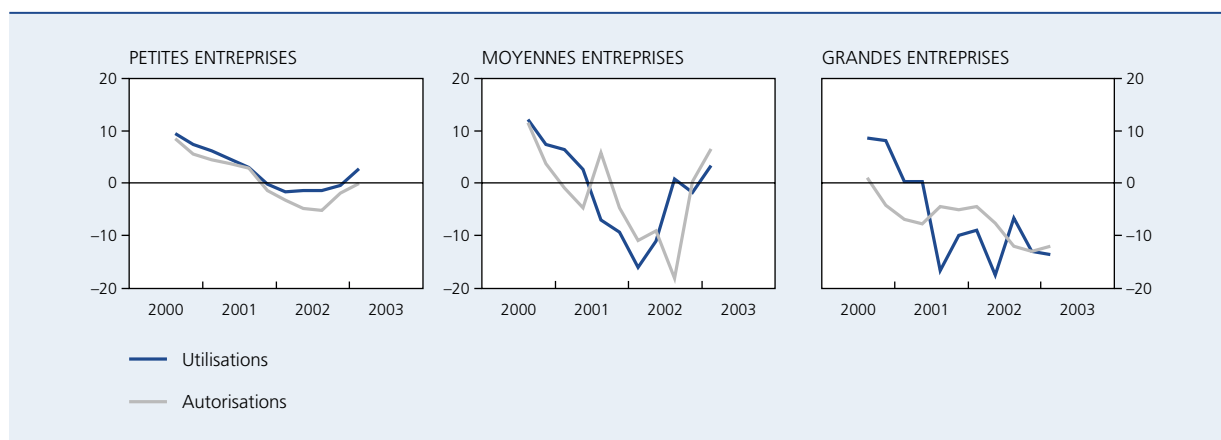
(1) Cette rubrique comprend notamment les prêts reçus de sociétés liées sises à l'étranger et les autres comptes à payer au sens du SEC 95.

Il n'est cependant pas exclu que les petites entreprises en ressentent plus durement les effets, car elles dépendent davantage du crédit bancaire. Les données de la Centrale des crédits, qui sont moins exhaustives que celles des comptes financiers mais qui permettent une distinction selon la taille des débiteurs, montrent que la contraction du crédit aurait touché essentiellement les grandes entreprises, alors que l'encours des prêts aux petites sociétés n'aurait enregistré que de faibles variations⁽¹⁾. Les crédits aux moyennes entreprises ont subi, quant à eux, des évolutions contrastées : après quatre trimestres de recul, ils se sont d'abord stabilisés avant d'enregistrer à un an d'écart une légère augmentation au premier trimestre 2003. En revanche, le taux de variation des crédits octroyés a été plus systématiquement inférieur à celui des utilisations

(1) Les données de la Centrale des crédits fournissent une image globale quelque peu différente de celles des comptes financiers, dans la mesure où, selon ces données, la contraction de l'encours des crédits aux sociétés aurait débuté dès le troisième trimestre 2001, et aurait été la plus forte à la mi-2002, avant de s'atténuer quelque peu au premier trimestre 2003. La chute au troisième trimestre 2001 pourrait être partiellement due à des corrections effectuées par des banques déclarantes.

GRAPHIQUE 5 CRÉDITS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT BELGES AUX SOCIÉTÉS BELGES PAR TAILLE D'ENTREPRISES⁽¹⁾, SELON LA CENTRALE DES CRÉDITS

(pourcentages de variation des encours par rapport à la fin du trimestre correspondant de l'année précédente)



Source : BNB.

(1) Sont considérées comme petites entreprises les sociétés qui ont déposé un schéma abrégé des comptes annuels. Celles qui ont déposé un schéma complet sont considérées comme grandes ou moyennes selon que les chiffres d'affaires de deux années consécutives ont été supérieurs ou non à 37,2 millions d'euros.

pour les petites entreprises que pour les plus grandes, ce qui pourrait être l'indice d'un effet d'offre plus prononcé. Le degré d'utilisation des lignes de crédit des petites entreprises, traditionnellement plus élevé, s'est donc accru légèrement, passant de 79 p.c. à la fin de 1999 à 84 p.c. au premier trimestre 2003, tandis que ceux des moyennes et grandes entreprises sont demeurés respectivement aux alentours de 63 et 50 p.c.

Au cours des deux dernières décennies, le rythme de variation des crédits bancaires aux sociétés a été fortement corrélé avec le taux de croissance de l'activité économique. L'incidence négative des taux d'intérêt est moins évidente : elle est réelle, mais paraît s'exercer parfois avec un certain délai.

Le reflux de l'octroi de crédit par rapport au sommet de 1999 s'explique en majeure partie par la détérioration de la conjoncture. Les hausses des taux d'intérêt survenues de la mi-1999 à la fin de 2000 y ont sans doute aussi contribué. Comme en 1994, la récente contraction de l'encours des crédits ne semble cependant que partiellement expliquée par ces deux facteurs. En effet, le recul marqué des mouvements de fusions et acquisitions est un autre déterminant de cette contraction.

Les écarts de taux d'intérêt par rapport aux placements sans risque constituent l'un des éléments permettant d'évaluer le comportement des banques en matière d'octroi de crédit. Comme en atteste l'élargissement de ces écarts au cours des trois dernières années, les établissements de

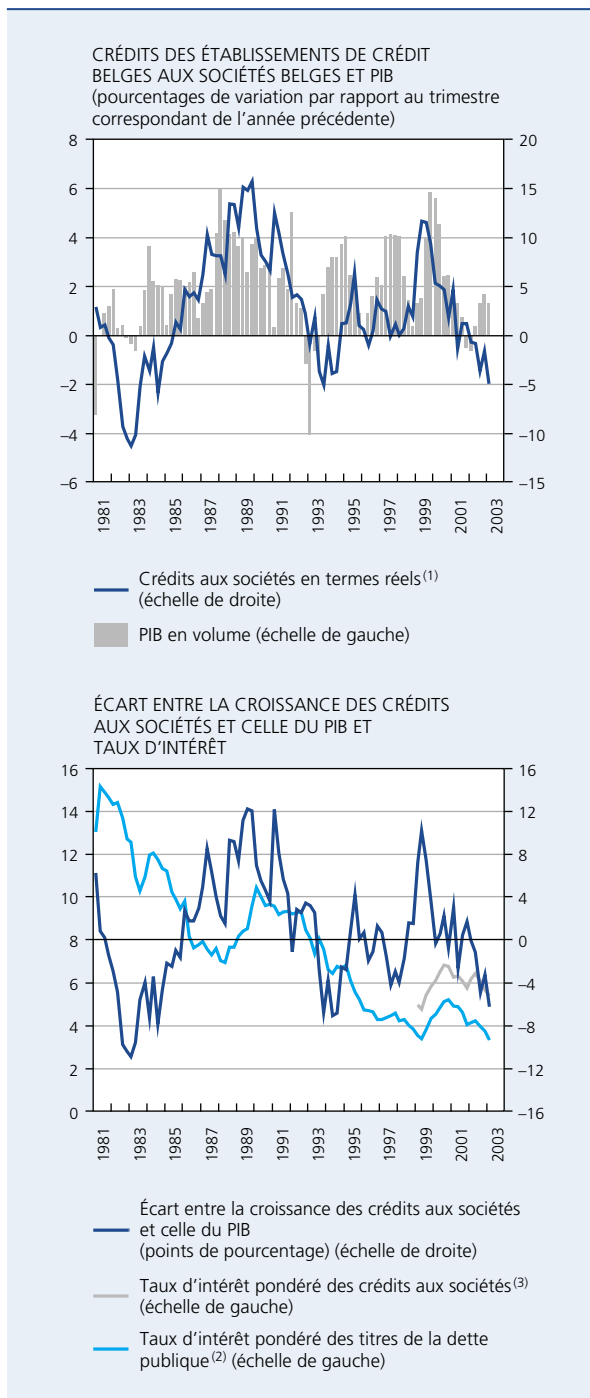
crédit semblent effectivement avoir adopté une attitude plus restrictive : les marges sur les crédits de caisse, un instrument a priori réservé aux PME, ainsi que sur les crédits à l'investissement se sont stabilisées depuis le début de 2003 à des niveaux substantiellement plus élevés que par le passé. En revanche, le taux des avances à terme fixe, un produit financier réservé habituellement aux grandes sociétés, a été rapidement et intégralement adapté aux variations du taux correspondant du marché monétaire. Les relèvements de marges par rapport aux taux d'intérêt des titres de la dette publique pourraient s'expliquer en partie par une adaptation aux conditions en vigueur dans les pays voisins, à la suite de l'intégration des marchés financiers en Europe et de fusions transfrontalières. Ils peuvent avoir été facilités par une concentration accrue du secteur bancaire en Belgique⁽¹⁾. Ils témoignent sans doute aussi d'une attitude plus prudente, sous l'effet de la morosité conjoncturelle ainsi que de l'anticipation du nouvel accord de Bâle sur les exigences en matière de fonds propres⁽²⁾. À ce sujet, le récent article publié dans la Revue de stabilité financière de la BNB⁽³⁾ montre toutefois que ce nouvel accord de Bâle ne devrait conduire ni à un renchérissement, en termes de fonds propres, ni à un rationnement du crédit aux PME en Belgique.

(1) L'indice d'Herfindahl – somme des carrés des parts de marché exprimées en pourcentage, qui peut donc varier entre 0 et 10.000 – appliqué aux crédits des établissements de crédit belges aux sociétés belges est passé de 971 à la fin de 1995 à 1.825 à la fin de 2000 et à 1.894 à la fin de 2002.

(2) La nouvelle réglementation prévoit, par rapport à l'accord de Bâle I, une pondération beaucoup plus fine et différenciée des actifs en fonction des risques.

(3) Cf. Masschelein (2003).

GRAPHIQUE 6 CRÉDITS BANCAIRES AUX SOCIÉTÉS, PIB ET TAUX D'INTÉRÊT

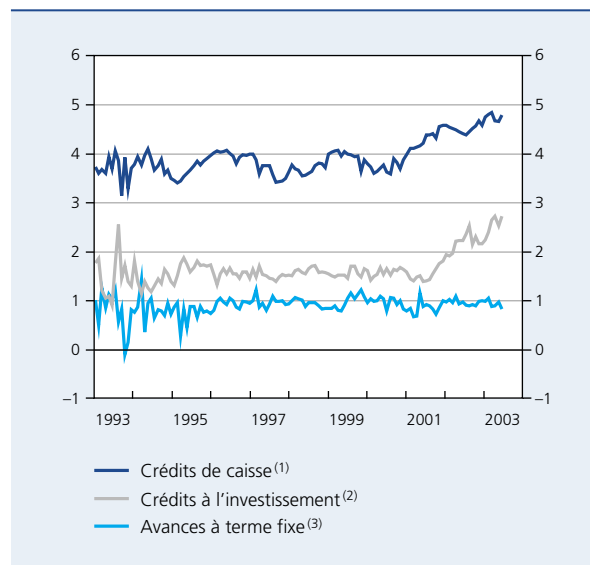


Source : BNB.

- (1) Crédits accordés par les établissements de crédit belges. Données de fin de trimestre corrigées pour éliminer l'incidence des réévaluations et reclassifications et divisées par le déflateur du PIB.
- (2) Moyenne pondérée du taux des certificats de trésorerie à trois mois et du taux de rendement des emprunts à long terme (emprunts à six ans et plus jusqu'à la fin de 1992, OLO à cinq ans ensuite). Les poids se réfèrent à la part des crédits à court et long termes dans les crédits aux sociétés.
- (3) Moyenne pondérée des taux d'intérêt des crédits d'investissement, des avances à terme fixe, des crédits de caisse, des prêts à tempérament, des prêts hypothécaires et des crédits d'escompte.

GRAPHIQUE 7 ÉCART ENTRE LES TAUX D'INTÉRÊT DÉBITEURS DES BANQUES BELGES ET LES TAUX D'INTÉRÊT DES TITRES DE LA DETTE PUBLIQUE

(points de pourcentage)



Source : BNB.

- (1) Écart par rapport au taux d'intérêt des certificats de trésorerie à trois mois.
- (2) Écart par rapport au taux de rendement des OLO à cinq ans.
- (3) Écart par rapport au taux d'intérêt des certificats de trésorerie à six mois.

Selon l'enquête de l'Eurosystème sur la distribution du crédit (cf. encadré 2), le relèvement des marges apparaît comme la principale forme du durcissement, par les banques belges, des critères de l'octroi de crédits aux entreprises au cours des trois trimestres écoulés. Toutefois, parallèlement à une reprise attendue de la demande, certaines banques prévoyaient, en juillet, un léger assouplissement de ces critères au troisième trimestre 2003.

Crédits aux particuliers

Les crédits à court terme ne représentent que le dixième des crédits consentis par les établissements de crédit belges aux particuliers. Quant aux crédits à long terme, plus des trois quarts d'entre eux sont contractés actuellement sous la forme de prêts hypothécaires.

Comme les crédits aux sociétés, les prêts hypothécaires paraissent sensibles au climat conjoncturel. Ils semblent en outre réagir plus nettement aux taux d'intérêt.

Après une vive progression en 1999, les prêts hypothécaires ont rapidement régressé à mesure que la croissance économique s'essouffait. En outre, la hausse des taux hypothécaires observée entre le deuxième trimestre 1999 et la

Encadré 2 – Enquête de l’Eurosystème sur la distribution du crédit

L’analyse des évolutions du marché du crédit revêt une importance particulière pour la préparation des décisions de politique monétaire, en raison du rôle fondamental que joue le crédit dans le mécanisme de transmission de la politique monétaire et, plus généralement, dans l’économie. L’enquête trimestrielle de l’Eurosystème sur la distribution du crédit, réalisée pour la première fois en janvier 2003, constitue à cet égard une source d’information appréciable sur les conditions de l’offre et de la demande de crédit, en complément des statistiques existantes. D’autres banques centrales, telles que la Réserve fédérale américaine ou la Banque du Japon, mènent des enquêtes similaires.

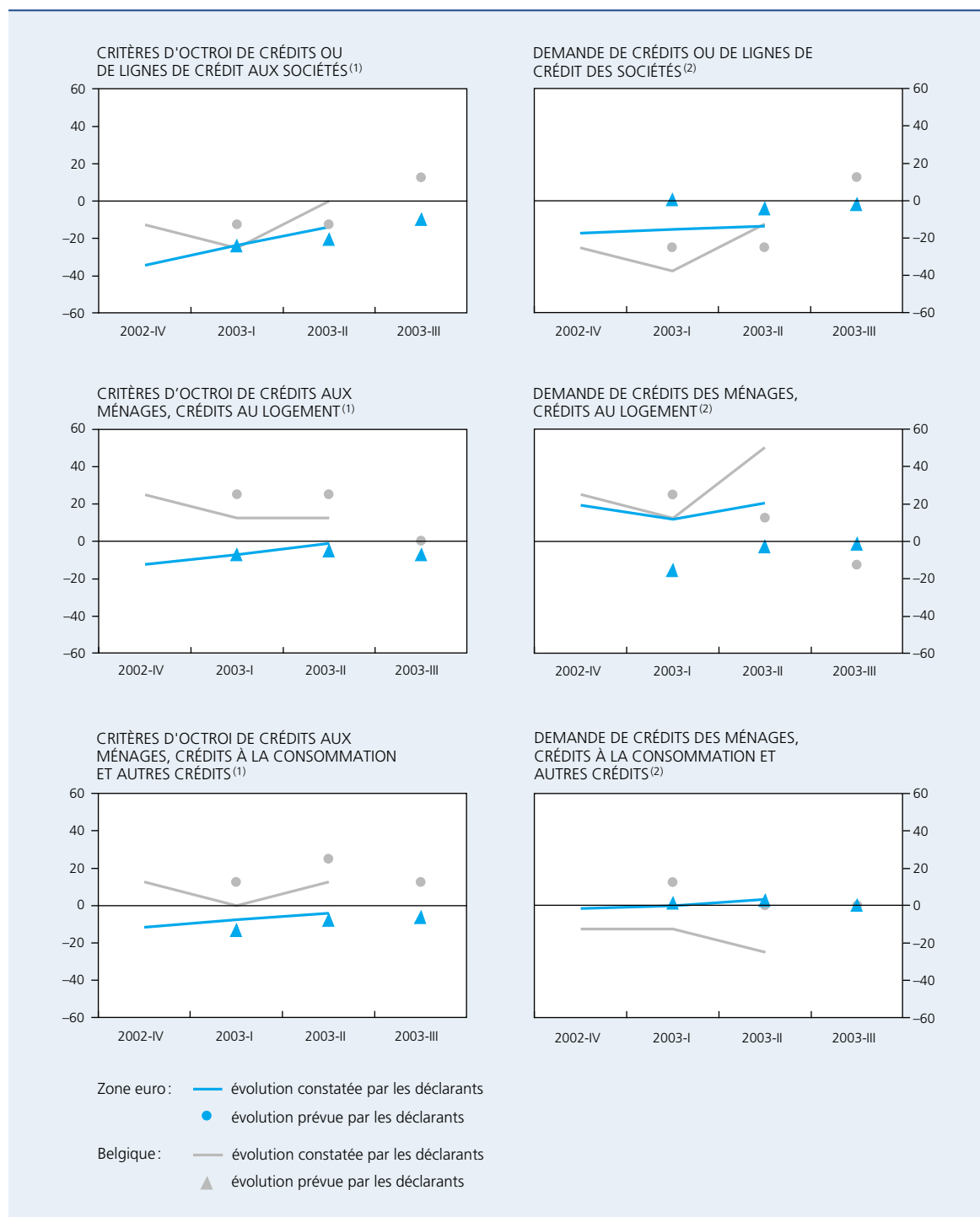
L’enquête comprend dix-sept questions de type qualitatif, qui portent sur les évolutions de la demande et de l’offre de crédit observées au cours du trimestre écoulé et attendues au cours du trimestre suivant. Une question ouverte invite les responsables en charge de l’octroi de crédit à formuler d’éventuelles observations complémentaires. Trois grandes catégories de crédit sont distinguées: les prêts aux sociétés non financières, les prêts hypothécaires aux ménages et les autres prêts aux ménages. L’échantillon construit à l’échelle de la zone euro compte actuellement 86 établissements de crédit et comprend au moins trois banques par pays. L’échantillon belge est constitué des quatre principales banques. Pour le calcul des résultats au niveau national, chaque institution se voit octroyer le même poids, tandis qu’au niveau de la zone euro, les résultats nationaux sont agrégés sur la base des parts nationales dans l’encours total des prêts. Ce calcul s’opère sur la base du concept de « pourcentage net » qui correspond à la différence entre le pourcentage de réponses indiquant une évolution dans un sens donné et le pourcentage de réponses qui révèlent une évolution dans le sens opposé. Ainsi, un pourcentage net négatif reflète, selon le cas envisagé, un durcissement des critères d’octroi de crédits ou un affaiblissement de la demande de crédits. Pour plus de détails sur cette enquête et sur la présentation des résultats, on se référera à l’article publié dans le Bulletin statistique de la Banque d’août 2003.

Les résultats de l’enquête font apparaître un durcissement des critères d’octroi de prêts aux sociétés et aux ménages dans la zone euro pendant les trois trimestres écoulés. Toutefois, une lecture plus encourageante est possible dans la mesure où le nombre de banques qui resserrent ces critères s’inscrit à la baisse et devrait se stabiliser, voire diminuer, au troisième trimestre 2003. En Belgique, les résultats ont été un peu plus contrastés selon les secteurs, faisant aussi apparaître un durcissement des critères d’octroi de crédits aux entreprises au cours des deux premiers trimestres couverts (suivi d’une stabilisation au deuxième trimestre 2003), mais un assouplissement des critères de prêt aux ménages. En juillet, certains établissements de crédit belges prévoyaient un assouplissement de leur politique de prêt aux entreprises au troisième trimestre 2003.

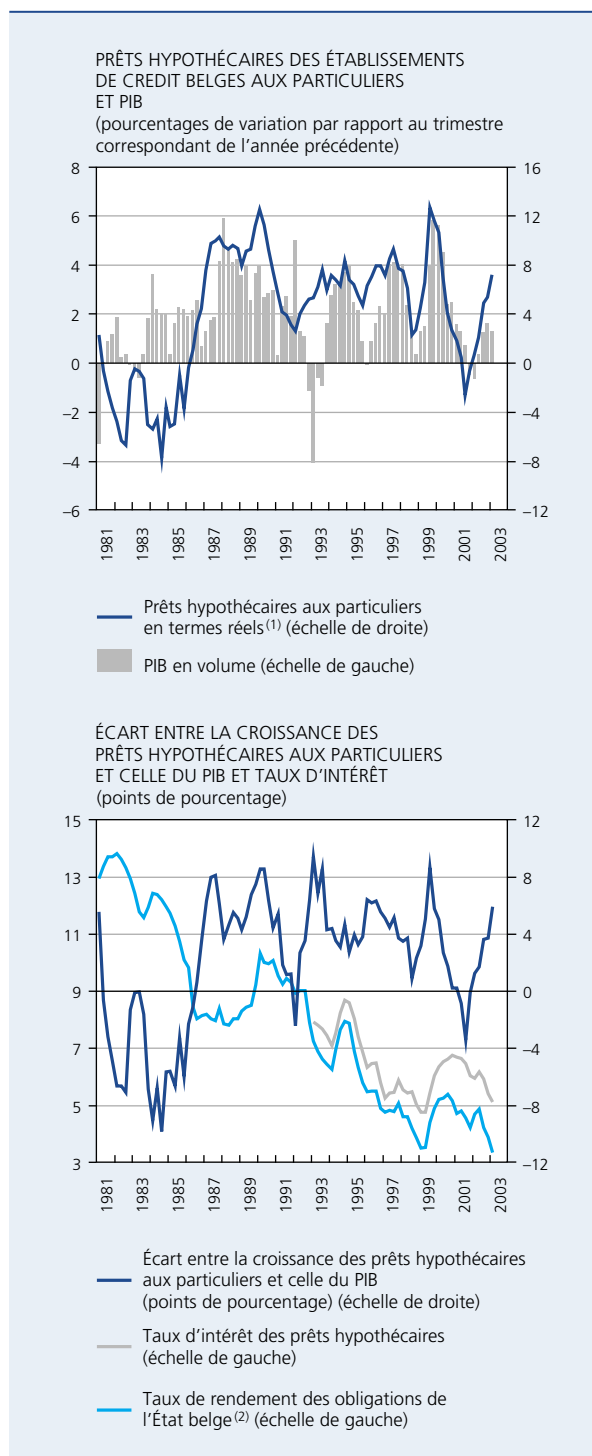
S’agissant de la demande de crédit dans la zone euro, les banques ont observé un recul de la demande des sociétés non financières pendant les trois trimestres écoulés, une progression de la demande de prêts hypothécaires et un statu quo de la demande d’autres crédits par les ménages. Elles entrevoyaient en juillet une stabilisation de la demande des différentes catégories de crédits au troisième trimestre 2003. En Belgique, les établissements de crédit ont enregistré des évolutions similaires pour les deux principales catégories de crédits. La hausse de la demande de crédits au logement a été particulièrement prononcée durant le deuxième trimestre 2003, à la suite de la faiblesse prolongée des taux d’intérêt. En juillet, certaines banques belges anticipaient une reprise de la demande de crédit des sociétés au troisième trimestre 2003.



PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE L'EUROSYSTÈME SUR LA DISTRIBUTION DU CRÉDIT, DANS LA ZONE EURO ET EN BELGIQUE



(1) Solde des pourcentages de réponses indiquant un assouplissement sensible (x 1), un assouplissement léger (x 0,5), un durcissement léger (x -0,5) et un durcissement sensible (x -1).
 (2) Solde des pourcentages de réponses indiquant un accroissement sensible (x 1), un accroissement léger (x 0,5), un affaiblissement léger (x -0,5) et un affaiblissement sensible (x -1).

GRAPHIQUE 8 PRÊTS HYPOTHÉCAIRES AUX PARTICULIERS, PIB ET TAUX D'INTÉRÊT

Source : BNB.

(1) Crédits accordés par les établissements de crédit belges. Données de fin de trimestre, corrigées pour éliminer l'incidence des réévaluations et reclassifications et divisées par le déflateur du PIB.

(2) Emprunts à six ans et plus jusqu'à la fin de 1992, OLO à cinq ans ensuite.

fin de 2000 a contribué à freiner la demande de crédit. Enfin, la diminution des droits d'enregistrement en Flandre, mesure annoncée à la mi-2001 et appliquée à partir du 1^{er} janvier 2002, a incité les ménages à différer la conclusion d'emprunts hypothécaires. Ensuite, le repli des taux d'intérêt a contribué à une reprise dès le début de 2002 et la chute des marchés boursiers a sans doute accru l'attrait de l'immobilier.

Les établissements de crédit belges ont durci les conditions de crédit de la mi-2000 jusqu'à la fin de 2001 : l'écart de taux d'intérêt entre les prêts hypothécaires et les OLO à cinq ans a enregistré une augmentation de plus de 80 points de base au cours de cette période pour atteindre plus de 200 points de base en octobre 2001, soit le niveau le plus élevé depuis que les chiffres sont disponibles. Comme dans le cas de certains crédits aux sociétés, ce relèvement des marges pourrait avoir résulté d'un alignement sur les conditions en vigueur dans les pays voisins et de la nécessité de compenser l'érosion conjoncturelle de la rentabilité, et avoir été facilité par la concentration des prêteurs⁽¹⁾.

Selon l'enquête de l'Eurosystème, ce relèvement des marges a été, entre le dernier trimestre 2002 et le deuxième trimestre 2003, le principal facteur expliquant la diminution du nombre de banques belges faisant état d'un assouplissement de leurs critères d'octroi de prêts hypothécaires aux ménages. En juillet, les établissements de crédit prévoyaient de maintenir ces critères inchangés au troisième trimestre 2003, tout en anticipant un léger recul de la demande de la part des ménages.

Les autres crédits bancaires aux particuliers comprennent les crédits à la consommation et d'autres prêts, en particulier aux indépendants. Contrairement au cas des prêts hypothécaires, la part des établissements de crédit dans l'octroi de crédits à la consommation a eu tendance à décliner au cours des dernières années. À cet égard, la mise en service, le 1^{er} juin 2003, de la centrale des crédits aux particuliers dite « positive », c'est-à-dire qui enregistre non seulement les défauts de paiement mais aussi les prêts qui présentent un déroulement normal, permettra de compléter l'information statistique disponible sur les crédits à la consommation, qui feront l'objet d'un article ultérieur.

(1) Appliqué aux prêts hypothécaires octroyés par les établissements de crédit belges aux particuliers, l'indice d'Herfindahl, (cf. note 1, p. 27), est passé de 969 à la fin de 1995 à 1.556 à la fin de 2000 et 1.613 à la fin de 2002.

Conclusion

Dans une période de conjoncture hésitante et un contexte financier marqué par de grandes incertitudes, tant la demande que l'offre de crédits tendent à se réduire. Le ralentissement de la croissance et la contraction récente de l'encours des crédits octroyés aux sociétés par les banques belges s'expliquent vraisemblablement surtout par un recul de la demande, particulièrement sensible dans le cas des grandes sociétés. Les banques ont cependant aussi adopté une attitude plus prudente et ont durci les conditions d'octroi de crédit, en particulier à l'égard des débiteurs présentant un risque jugé supérieur. Les prêts aux particuliers paraissent avoir été moins affectés et leur croissance a été plus soutenue depuis la fin de 2001.

Références

Banque centrale européenne (2003), « Une enquête sur la distribution du crédit dans la zone euro », *Bulletin mensuel* (avril), pp. 65-75.

Banque nationale de Belgique (2002), *Rapport Annuel, Tome 1 : Évolution économique et financière*.

Banque nationale de Belgique (2003), *Financial Stability Review*.

Bernanke B. S., Lown, C. S. (1991), « The Credit Crunch », *Brookings Papers on Economic Activity*, n° 2, pp. 205-47.

Calza A., Gartner C., Sousa J. (2001), « Modelling the Demand for Loans to the Private Sector in the Euro Area », Working Paper n° 55, European Central Bank.

Deutsche Bundesbank (2002), « The Development of Bank Lending to the Private Sector », *Monthly Report* (février), pp. 31-46.

Duca J. V. (1999), « What Credit Market Indicators Tell Us », *Economic and Financial Review*, Federal Reserve Bank of Dallas, n° 3, pp. 2-13.

Masschelein N. (2003), « The Basel II Capital Accord, SME Loans and Implications for Belgium », *Financial Stability Review*, National Bank of Belgium, pp. 151-72.

Tallman E. W., Bharucha N. (2000), « Credit Crunch or What? Australian Banks during the 1986-93 Credit Cycle », *Economic Review*, Federal Reserve Bank of Atlanta, n° 3, pp. 13-33.